



Villy
le Bouveret

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°32
DECEMBRE
2021

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

Des travaux dans les salles
du Cercle Rural
Anticipons les intempéries
Contamination du réseau d'eau potable
Stop aux lingettes dans les toilettes

p.4 - VIE SOCIALE et SCOLAIRE

Voyage scolaire en Ardèche
Le livret d'orthographe

p.5 - PATRIMOINE

La commune étoffe son patrimoine

p.5 - PORTRAIT

Hommage à notre doyenne

ÉDITO

Chères Favies, Chers Favis,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec nos proches.

La pandémie non achevée nous oblige à nous adapter constamment au gré des contraintes et je souhaite tous vous remercier : habitants, associations, enseignants, personnel, équipe communale, vous qui, pour une large majorité, respectez les préconisations dans un esprit citoyen et solidaire. Vous avez fait et faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous et des autres sans rentrer dans cette querelle des choix du « vacciné ou pas ».

Cette année, nous avons œuvré avec l'équipe municipale à la sécurité et au cadre de vie. La préservation paysagère du village est un combat permanent et les règles liées à l'urbanisme importantes. Aussi, un hors-série y sera consacré prochainement.

Je réitère mes remerciements aux associations : Cercle Rural, APE, Graines de Favis, pour avoir redémarré avec leur dynamique, les activités culturelles et sociales.

Aussi, le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires surtout dans ce contexte incertain.

Je vous souhaite le meilleur, de passer de belles fêtes de fin d'année entourés des vôtres et d'avoir l'opportunité d'échanger lors de la cérémonie des vœux à la population du 21 janvier prochain.

Bon Noël à toutes et tous.



Votre Maire,
Jean-Marc Bouchet

DOSSIER

p. 6



Cimetière communal

p.8 - VIE QUOTIDIENNE

La vidéo nous protège
Le recensement
Tous formés, nous connectés

p.10 - RETOUR EN IMAGES

Les derniers événements
de notre commune en images

p.12 - INFOS - AGENDA

Devenez bénévole à l'ADMR
Evènements à venir

Des travaux dans les salles du Cercle Rural

Des aménagements réalisés du sol au plafond pour le confort de tous.

Profitant d'une activité locale, associative et festive réduite, des travaux dans les salles du cercle et les toilettes publiques ont été réalisés pour rendre plus agréable leur utilisation.

Pour un rendu plus moderne et lumineux de la petite salle du Cercle Rural, l'éclairage à led et les peintures ont été refaits entièrement. Dans la grande salle, le conseil municipal a choisi de travailler sur l'amélioration de l'acoustique. Des panneaux suspendus au plafond permettent d'éviter l'effet « brouhaha » et de diminuer fortement le niveau des bruits parasites lors de son utilisation pendant les festivités et les repas de groupe.

Les toilettes publiques ont été aussi rénovées : peinture des murs et des portes, habillage des plafonds, pose d'un miroir et de petits équipements.

Les membres de l'association du Cercle Rural ont également contribué en rénovant le bar du Cercle : l'espace et l'agencement ont été repensés pour à nouveau vous accueillir et profiter de ce lieu convivial intergénérationnel.



>>> Installation de panneaux phoniques dans la salle du Cercle Rural

Anticipons les intempéries

Tous responsables, entretenons notre végétation.



>>> Intervention lors des intempéries de juin 2021

Pour faire suite aux fortes intempéries et orages que la commune a subis le 20 juin dernier et qui ont causé la chute

d'arbres en travers des voies communales et départementales, nous tenons à vous informer du devoir important de chaque propriétaire d'élaguer ses haies et ses arbres régulièrement afin d'éviter tout accident sur la voirie. Cet entretien permettra aussi de ne pas endommager le tracteur du déneigeur lors de ses passages en période hivernale.

Cette situation à risque pour les usagers doit être évitée.

Aussi, les propriétaires sont priés de faire face à leurs obligations et faire le nécessaire sur leur propriété.

Les services de la mairie se tiennent à disposition pour plus d'informations à ce sujet.

La saison hivernale approchant à grand pas, nous souhaitons rappeler que les véhicules ne doivent pas stationner le long des routes pour que le déneigement se fasse sans encombre.

Nous vous rappelons également que l'équipement neige devient obligatoire du 1er novembre au 31 mars sur tout le département.



Contamination du réseau d'eau potable

Forte mobilisation lors de cette situation exceptionnelle, par la distribution de plus de 10 000 litres d'eau.

Le lundi 19 juillet 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) contacte le service Eau/Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) par téléphone pour l'informer d'une non-conformité mesurée sur la commune de Villy-le-Bouveret lors d'un prélèvement réalisé le 16 juillet 2021. Les pluies diluviennes des jours précédents ont amené une pollution bactérienne dans la ressource en eau. Des mesures de restrictions d'usage de l'eau potable sont ainsi demandées par l'ARS afin de garantir la sécurité et la santé des habitants de Villy-le-Bouveret et une partie de la commune de Menthonnex-en-Bornes.

Les agents de la CCPC ont pu rapidement identifier la ressource concernée par la pollution et l'ont aussitôt isolée du réseau avant de procéder à la désinfection et la purge du réseau d'eau potable des secteurs concernés.

Durant la même matinée, la CCPC achète des packs d'eau. Dès l'après-midi et avec le concours de vos élus, une distribution des avis d'information ainsi

que des packs d'eau est réalisée directement au domicile des abonnés concernés par ces mesures de restriction.

Ces dernières ont été maintenues pendant deux semaines, le délai nécessaire à la réalisation des analyses bactériologiques étant de 2 à 3 jours après chaque prélèvement. Les agents de la CCPC ont maintenu une permanence de distribu-

tion de bouteilles d'eau de 18h à 20h, tous les jours, samedi et dimanche inclus.

Au total, ce sont 7000 bouteilles qui ont été distribuées pour un total de plus de 10 000 litres d'eau.

Nous tenons à remercier les agents pour leur disponibilité et leur réactivité.



>>> Les élus mobilisés pour la distribution d'eau

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Eaux usées : les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Le service assainissement signale que des cotons démaquillants, des serviettes et tampons hygiéniques, des préservatifs, des cotons-tiges ou encore des cure-dents, sont bien trop nombreux à être jetés dans les sanitaires !
Conséquences : des interventions et une maintenance supplémentaires qui génèrent

un surcoût annuel répercuté sur votre facture d'eau.

--> Adoptez le bon geste et jetez ces produits dans la poubelle des ordures ménagères !



INFORMATIONS

STOP
AUX LINGETTES
DANS LES TOILETTES !

Adoptez le bon geste et jetez les lingettes dans les poubelles d'ordures ménagères.

>>> Campagne d'information de la CCPC

Voyage scolaire en Ardèche

Du 20 au 22 septembre, les élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles de Menthonnex et Villy, sont partis en voyage scolaire à Meyras, en Ardèche.

Sur le thème du Moyen-Age, ce voyage était aussi pour eux l'occasion d'acquiescer de l'autonomie, d'apprendre à vivre ensemble, loin de leur famille pendant quelques jours.

Après un voyage en car rythmé par quelques "Quand est-ce qu'on arriiiiive ?", les enfants ont été accueillis par Messire Arnaud, chevalier de Rochegude, capitaine des Corbeaux de Taranis !

Pendant 2 jours, les enfants ont découvert le code de la chevalerie, les différents éléments d'une armure, l'adoubement du chevalier, l'art des blasons, la danse et les instruments médiévaux....

Le 3ème jour, direction le château de Montréal : montée au donjon, manie-

ment de l'épée ou de l'arc, danse, toujours sous l'autorité (stricte !) du chevalier Arnaud, accompagné de Dame Léonore et Messire Mercade.

Heaume, haubert, de sinople, héraldique.....n'ont plus de secret pour nous!

Plein de vocabulaire à ramener dans les valises, plein de souvenirs à partager et plein de choses à exploiter de retour à l'école !

Merci aux enfants pour leur joie de vivre, leur attention, les bonnes nuits passées ensemble, merci aux mairies et à l'APE pour l'aide au financement, merci aux parents accompagnateurs pour leur disponibilité et leur efficacité.

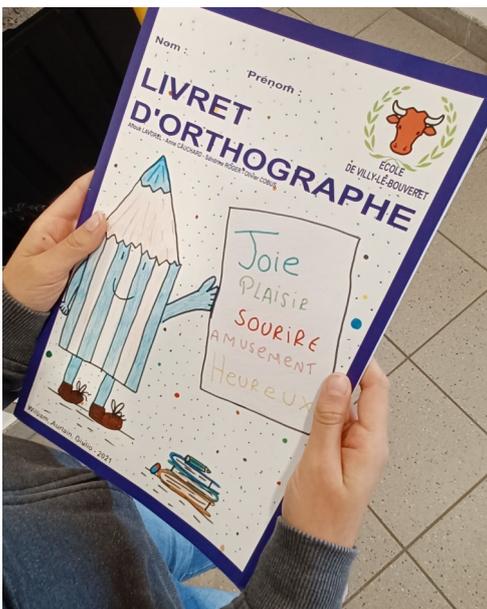
Les enseignants



>>> Leçon de chevalerie

Le livret d'orthographe

Un petit livret pour accompagner la scolarité des enfants.



>>> Le livret d'orthographe

Il n'est pas facile d'écrire correctement en français. Les règles d'accords et de conjugaison sont nombreuses, compliquées, et comportent de nombreuses exceptions. Un long travail est mené à l'école pour les comprendre, les apprendre, puis les maîtriser.

Mais cela ne suffit malheureusement pas. Il est nécessaire aussi de savoir orthographier correctement les mots de la langue française. Or, nous avons constaté que cela pose de plus en plus de problèmes à nos élèves.

Aussi, nous avons décidé d'intensifier le travail dans ce domaine, en proposant un petit livret qui va accompagner la scolarité des enfants du CE1 au CM2.

Des études de linguistes, nos propres

expériences en classe, les résultats d'évaluations de débuts d'années pour chaque niveau sont autant d'éléments que l'équipe des enseignants de l'école a utilisés pour monter un ensemble de listes de mots, regroupés par son.

Un concours de dessin a été organisé, permettant aux élèves de voter et sélectionner les illustrations de cet ouvrage, dont la mairie de Villy-le-Bouveret a financé l'édition.

Nous allons maintenant guider nos élèves pour qu'ils fassent le meilleur usage possible de ce « livret d'orthographe » et deviennent des champions de la langue française.

Olivier Cobus

La commune étoffe son patrimoine

Des réserves foncières sont acquises pour de futurs projets.

Dans le prolongement de la volonté de créer des réserves foncières, la commune s'est portée acquéreur de plusieurs parcelles jouxtant la propriété communale situées « Aux Sublets d'en bas » à proximité de l'ancienne scierie.

Au total, ce sont plus de 4 000 m² qui ont été achetés à différents propriétaires.

Ces terrains seront utilisés dans le cadre du projet de création d'un lieu de tradition, de jardins familiaux et du rucher communal.



>>> *Matin d'automne*

PORTRAIT

Hommage à notre doyenne

Madeleine dit « La Tante » nous a quittés le 22 juillet dernier.

Madeleine TISSOT est née le 12 novembre 1927 à Villy-le-Bouveret au sein d'une famille d'agriculteurs.

Elle a connu dès son plus jeune âge le dur travail de la terre dans la ferme familiale, puis celui d'employée de maison et de cuisinière à Cruseilles puis à Annecy.

Elle a vécu auprès de sa sœur Thérèse, de son beau-frère Isaïe et de ses sept neveux et nièces. Elle a été une vraie bénévole avec un caractère bien trempé, exigeante avec les autres comme avec elle-même.

Animée d'une grande foi, c'est tout naturellement qu'elle est devenue hospitalière pour accompagner les malades à Lourdes en 1994. La vie communale à également fait partie de ses centres

d'intérêt, elle a fréquenté le club des « Bornains du 3ème âge », le Cercle Rural ainsi que l'équipe liturgique. Lors de la création de la société d'histoire locale



>>> *Madeleine le jour de ses 90 ans*

la « Salévienne des Bornes », elle y a participé avec enthousiasme, heureuse d'enrichir le patrimoine local par ses connaissances et ses souvenirs.

Elle a pris sa retraite en 1992 et s'est installée dans un appartement situé au centre du village.

En 2017, ses neveux et nièces lui ont fait la surprise d'une grande fête familiale pour célébrer ses 90 ans.

Depuis 2019, son séjour à l'EHPAD de Cruseilles a fait ressortir toute sa gentillesse, son humour et son talent pour les vieilles chansons.

Elle s'est éteinte paisiblement après une vie bien remplie le 22 juillet 2021 à l'âge de 93 ans.

Zoom sur le cimetière

Le cimetière est un lieu de mémoire et de recueillement.



>>> Le cimetière de Villy-le-Bouveret

Le cimetière permet de se recueillir sur la tombe d'un proche, d'organiser sa propre inhumation ou celle d'un parent. Il est un lieu de mémoire. Aussi, le conseil municipal a la volonté de le rendre plus agréable et encore plus propice au recueillement par un réaménagement floral.

Il est ouvert à tous dans le respect des règles de quiétude et de décence. Tous les visiteurs, y compris les professionnels, doivent respecter l'environnement général du cimetière, les monuments, les équipements, les végétaux et pelouses. L'accès est interdit aux animaux, même tenus en laisse. Seuls les véhicules munis d'une autorisation peuvent circuler dans son enceinte.

Le cimetière communal de Villy-le-Bouveret est constitué de six zones : les concessions perpétuelles, les concessions trentenaires, les sépultures en terrain commun, le columbarium, le jardin du souvenir et l'ossuaire communal qui a aussi fonction de « caveau d'attente ».

A savoir...

Les concessions

Depuis les années 90, la commune de Villy permet d'acquérir uniquement des concessions trentenaires renouvelables. En 2020, le conseil municipal a décidé d'agrandir la zone des concessions trentenaires.

Plusieurs types de concessions funéraires existent :

L'individuelle : la concession est consentie pour la sépulture du seul titulaire de la concession.

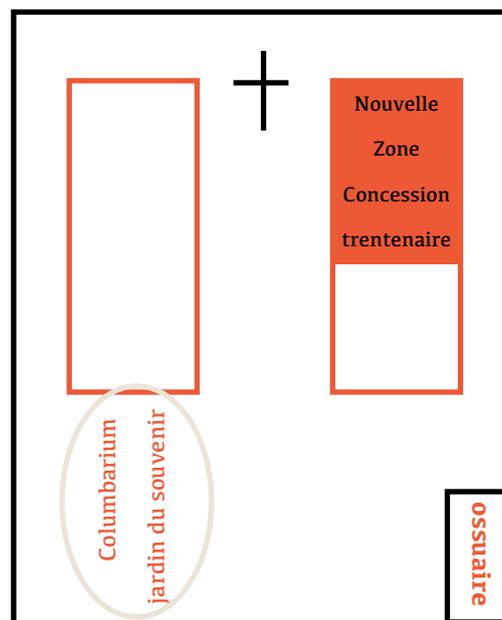
La collective : l'acte de concession énumère les différentes personnes qui auront droit à la sépulture, y compris le titulaire de la concession sur l'emplacement concédé.

La familiale : la concession est consentie pour la sépulture du titulaire de la concession et des membres de sa famille. En tant que régulateur du droit, le concessionnaire peut également autoriser l'inhumation de personnes étrangères à la famille mais unies à elle par des liens particuliers d'affection.

Les concessions perpétuelles, antérieurement acquises, perdurent à condition qu'elles soient entretenues.

A ce jour, les tarifs en vigueur sont les suivants :

- ⇒ concession simple trentenaire (2 m²) : 300 €
- ⇒ case de columbarium : 230 €.



Entrée

>>> Schéma simplifié du cimetière

Les sépultures en terrain commun

Les terrains communs, réservés par la commune pour les inhumations, sont mis à disposition à titre gratuit pour une durée maximale de cinq ans.

Les bénéficiaires s'engagent en contrepartie à entretenir en bon état de propreté leur emplacement.

L'ossuaire communal

Un emplacement appelé ossuaire est aménagé dans le cimetière communal afin de recevoir les restes des corps inhumés retirés des fosses en terrain commun après expiration du délai de cinq ans, ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.

Dans tous les cas, une inscription des noms, prénoms, dates de naissance et de décès sera apposée sur une plaque commémorative sauf avis contraire de la famille.



>>> Le caveau communal

Le colombarium

Le columbarium est un ouvrage contenant des emplacements dénommés « cases » susceptibles d'être attribués afin de déposer une ou plusieurs urnes, pour une durée de trente ans renouvelable.



>>> Le colombarium

Le jardin du souvenir

La famille du défunt qui a opté pour la crémation peut alors choisir de les répandre dans un espace de dispersion des cendres comme le jardin du souvenir.

Dans tous les cas, une inscription des noms, prénoms, dates de naissance et de décès sera apposée sur une plaque commémorative sauf avis contraire de la famille.



>>> Le jardin du souvenir

A ce jour, certaines sépultures sont en très mauvais état et les plaques funéraires deviennent illisibles. Pour des raisons de sécurité, les sépultures doivent être entretenues. La commune profite de la période de Toussaint, où de nombreuses familles se rendent au cimetière, pour rechercher les descendants. A cette occasion, si vous êtes concernés ou avez des renseignements à fournir sur ces tombes abandonnées, merci de prendre contact avec la mairie.

Expirations des concessions trentenaires

Les descendants et titulaires des concessions seront contactés au moment du renouvellement de la concession trentenaire. Il sera alors possible de renouveler la concession ou d'abandonner les droits.

Nous vous rappelons que tous les travaux dans le cimetière sont soumis à autorisation. Merci de prendre contact avec la mairie en amont.

La vidéo nous protège

Depuis plusieurs mois, l'équipe municipale travaille sur le projet d'installation de la vidéo protection.

Après consultation des services de gendarmerie et de la Préfecture, différentes entreprises ont été rencontrées et SPIE city networks a été retenue.

Une réunion publique a eu lieu le 14 octobre 2020, invitant tous les Favis à partager un moment d'échange avec les services de la gendarmerie. Cette séance a permis de rassurer et de répondre aux différentes inquiétudes et questionnements.

En installant la vidéo protection, la commune cherche à rassurer la population et protéger les biens collectifs de toute délinquance, en constante augmentation

sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Ce dispositif sera un moyen de dissuasion efficace, notamment par un futur maillage avec Menthonnex-en-Bornes, qui facilitera ainsi la résolution d'enquêtes en cas de commissions d'incivilités ou d'actes délictueux.

Nous rappelons que les enregistrements ne sont consultables que par les services de la gendarmerie dans le cadre d'investigations et uniquement sur commission rogatoire. Aux abords de l'école, les visages seront floutés.

Financement :

Pour la réalisation de ce projet, la commune va percevoir des aides financières à hauteur de 70% :

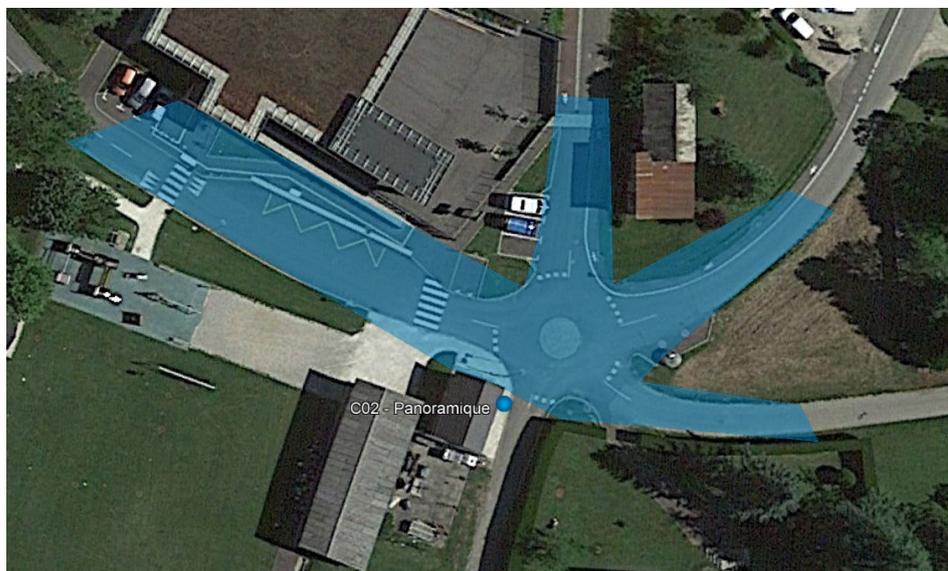
*21 000 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

*14 778 € de la Région.

Nous vous présentons des zones de prises de vues des futures caméras, définies en collaboration avec les services de gendarmerie de Haute-Savoie, sur notre commune :



>>> Secteur entrée du village



>>> Secteur école



>>> Secteur Chef-Lieu

Le recensement de la population

La campagne de recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin. Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux associations de mieux répondre aux besoins de la population....

Est-il obligatoire de répondre ?

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Comment se passe le recensement à domicile ?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra : une feuille de logement, autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer et une notice explicative.

Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Nous comptons sur chacun pour réserver un bon accueil à l'agent recenseur.



Tous formés, tous connectés

En partenariat avec l'académie des passeurs de savoirs (ACAPASSAV), la commune lance le projet de former les habitants qui le souhaitent au numérique.



Aujourd'hui, une grande partie des démarches du quotidien doivent se faire par le biais d'internet et malheureusement, tout le monde n'a pas l'aisance de se lancer à la conquête du numérique.

D'ici quelques semaines, il sera possible de se former ou d'approfondir ses connaissances grâce à des ateliers qui auront lieu à la salle du Cercle Rural avec

du matériel informatique mis à disposition des participants.

Pour certains, c'est peut-être un premier contact avec internet et le numérique, l'occasion de prendre connaissance des enjeux mais aussi de ses réalités.

Pour d'autres, cela permettrait d'améliorer leur compréhension et/ou leurs utilisations.

rents temps de ce projet, afin que vous puissiez y trouver votre place.

Les points suivants seront abordés :

- la place du numérique et les conséquences de l'exclusion.
- le contenu et le fonctionnement de la session d'initiation, une démarche qui vous amènera progressivement à manipuler les outils et à aller sur internet.
- les différents ateliers que nous souhaiterions réaliser, pour renforcer votre utilisation, répondre à vos attentes et interrogations.



Une réunion d'information sera organisée. Ce sera l'occasion pour l'équipe municipale et le formateur, de vous présenter les diffé-

Si vous êtes intéressés par cette action, vous pouvez dès à présent vous faire connaître auprès des services de la mairie.

Les derniers évènements de notre commune en images...



4 juillet : rassemblement des élus du territoire à la fête paysanne



Juillet : le centre de loisirs des Bornes installe l'hôtel à insectes avec Alain et Marco



Juillet : le centre de loisirs des Bornes profite du nouvel espace pique-nique



7 août : clin d'œil à Gutenberg



Août : Fête des voisins chez Bedonnet



Septembre : fête des voisins chez Bestiat

RETOUR EN IMAGES



2 septembre : pot de rentrée



3 septembre : Vanoa et son guitariste au marché



9 septembre : sortie des aînés au Château des Avenières



9 septembre : sortie des aînés à la maison du Salève



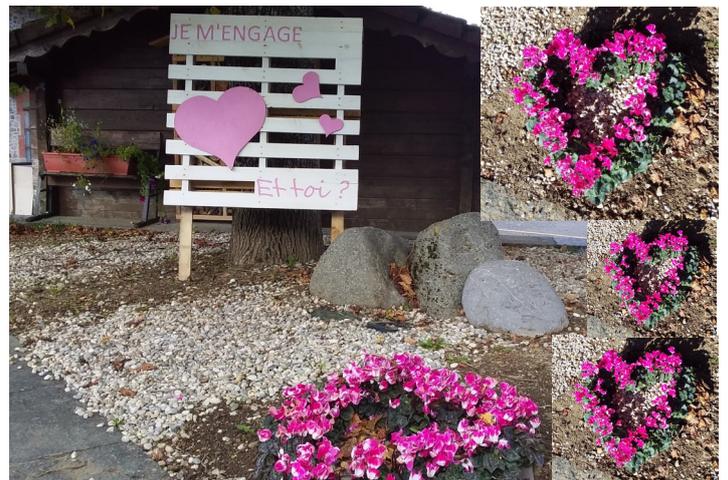
18 septembre : repas du village



23 septembre : soirée vin et littérature à la bibliothèque



30 septembre : conseil municipal studieux pour la rentrée



Octobre rose

Devenez bénévole à l'ADMR du Pays de Cruseilles !

L'Association du Service d'Aide à Domicile « ADMR Pays de Cruseilles » intervient quotidiennement auprès de 180 clients pour leur apporter un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins. Les salariés et bénévoles de l'association sont un réel soutien et accompagnent les clients dans les actes de la vie quotidienne pour prolonger le maintien à domicile, le bien vivre chez soi ou aider à retrouver un équilibre familial.

Aujourd'hui, l'association du Pays de Cruseilles cherche à renforcer son équipe de bénévoles.

Vous souhaitez vivre des moments de partage, vous investir dans des projets et vous sentir utile ? Venez apporter votre expérience et votre dynamisme à l'association ADMR du Pays de Cruseilles !



Devenez bénévole !

Renseignements :

16 av. des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES

04 50 44 09 45

accueil.cruseilles@fedev74.admr.org

Les évènements à Villy :

- * 4 décembre, marché de Noël de l'APEMV
- * 18 et 19 décembre, apéro huîtres-saumon-foie gras au bar du Cercle Rural
- * 24 décembre, veillée de Noël, au bar du Cercle Rural
- * 15 janvier, soirée raclette au Cercle Rural
- * 21 janvier, 19h30, vœux à la population et remise de la médaille de Vermeil d'honneur régionale, départementale et communale à Monsieur Jacques TISSOT
- * 5 février, sauce coffe au Cercle Rural



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

lundi 13h30-17h00

jeudi 14h00-18h30

La mairie sera fermée du 23 au 31 décembre 2021.

+33(0)4 50 68 08 09

mairie@villy-le-bouveret.fr

A NOTER

le marché hebdomadaire sera suspendu à compter du 23 décembre.

